

Délibération 2026-10

Point de l'ordre du jour : V 5.4

Objet : Actualisation des dispositifs d'aides financières – « Bourse Ambition Grandes Ecoles »

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;

Vu le décret du 21 novembre 2022 portant nomination de la présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay ;

Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure Paris-Saclay ;

Vu le règlement des études de l'École normale supérieure Paris-Saclay ;

Vu la délibération n°2024-24 du 13 décembre 2024 portant délégation de pouvoir à la Présidente.

Vote unique :

Le conseil d'administration approuve le dispositif d'octroi de bourses d'accompagnement de scolarité pour les élèves de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) sélectionnés par les Ecoles du programme « Ambition Grandes Ecoles ».

Cette bourse d'un montant de 1000 € est attribuée par l'ENS Paris-Saclay en un versement unique aux élèves inscrits en deuxième ou troisième année de classe préparatoire bénéficiaires du programme dans la limite de 20 bénéficiaires par an maximum.

Nombres de votants : 26

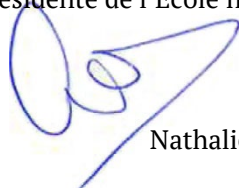
Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait à Gif-sur-Yvette, le 13 mars 2026

Pour extrait conforme,
La Présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay



Nathalie CARRASCO

<p><u>Classée au registre des délibérations sous la référence :</u> CA – 13/03/2026 - D.2026-10</p> <p><u>Publiée sur le site internet de l'ENS Paris-Saclay le :</u></p> <p><u>Rendue exécutoire</u> compte tenu de la transmission au Ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation le :</p>	<p><u>Modalités de recours contre la présente délibération :</u> En application de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS Paris-Saclay, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles.</p>
---	--

Objet de la note : Présentation du programme « Ambition Grandes Ecoles »

Contexte

C'est autour d'un objectif commun d'ouverture et de diversité sociale et de genre que les Écoles des ponts et chaussées, de l'ENS Paris-Saclay, et de CentraleSupélec portent conjointement le programme « Ambition Grandes Ecoles ». Ce programme est un programme qui vise à proposer à des élèves de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) scientifiques situées sur leurs territoires un accompagnement pour lutter contre l'auto-censure, leur permettre de gagner en confiance et d'intégrer des Grandes Écoles. Ils et elles peuvent également bénéficier d'une bourse de vie de 1000 euros pendant la deuxième année de classe préparatoire.

Publics visés

Le programme « Ambition Grandes Écoles » est à destination d'élèves des filières MP, PC, PT, PSI et TSI ainsi que MPSI, PTSI et PCSI de classes préparatoires scientifiques situées sur le territoire des grandes écoles porteuses du projet qui répondent à au moins un des critères suivants :

- fille
- boursier ou boursière
- élève en situation de handicap
- élève issu.e de Quartier Prioritaire de la Ville (QPV – correspondant au domicile des parents)

Le programme s'est déployé progressivement depuis la rentrée 2024. Il s'étend sur deux années de classes préparatoires.

Pour l'année 2025-2026 en cours, on compte 30 bénéficiaires en 1^e année CPGE (soit 10 par école) et 60 bénéficiaires en 2^e année CPGE (soit 20 par école). Les bénéficiaires de 2^e année devront justifier de leur inscription à au moins un des concours des Écoles du programme.

En 2026-2027, 60 bénéficiaires pour chaque année de classe préparatoire sont prévus soit 40 bénéficiaires par école.

Nature de l'accompagnement

Ce programme s'articule en trois axes :

1. Accompagner les élèves pour lever les freins psychologiques et l'auto-censure ;
2. Proposer des contenus et des outils transversaux pour donner confiance et favoriser la réussite de tous et toutes ;
3. Informer et inspirer pour permettre aux élèves de se projeter dans les Grandes Écoles.

Pour répondre aux objectifs du programme, les bénéficiaires doivent participer à différentes activités.

En première année, ils et elles doivent participer à :

- Un webinaire thématique (méthodologie)
- Des visites des écoles en présentiel (une demi-journée aux Ponts et Chaussées et une demi-journée à CentraleSupélec et l'ENS Paris-Saclay)
- Un webinaire d'échange avec les tuteurs et tutrices de 2^e année en fin d'année scolaire

En deuxième année, ils et elles bénéficient :

- De tutorat par des étudiant-es en distanciel tout au long de l'année ;
- D'une bourse de vie de 1000€ : celle-ci est automatique pour les boursiers et boursières. Les élèves non boursier-ères peuvent en faire la demande, qui sera étudiée par l'École.
- De la prise en charge des frais d'inscription aux concours pour les non boursier-ères (concerne uniquement CentraleSupélec et les Ponts)

Par ailleurs, ils et elles doivent participer à :

- 2 webinaires thématiques transverses (gestion du stress, anglais aux concours) à distance
- des webinaires de présentation des trois Grandes Écoles.

Pour mettre en place ces activités, sont sollicités dans chacune des Écoles engagées dans le programme :

- 20 étudiant-es (pour un total d'environ 25 heures de tutorat/mentorat par étudiant-e)
- les équipes des missions égalités des chances et diversités.

CPGE concernées et recrutement

Pour répondre à une approche « territoire » permettant de tirer parti de la proximité des élèves avec les campus des Écoles, les classes préparatoires partenaires sont choisies dans un périmètre géographique limité.

Pour le bassin de Paris-Saclay (ENS Paris-Saclay et CentraleSupélec) :

En première année et en deuxième année :

- Lycée Parc De Vilgénis (Massy) : PTSI, PT
- Lycée Blaise Pascal (Orsay) : MPSI, PCSI, MP, PC, PSI
- Lycée Jean-Baptiste Corot (Savigny-sur-Orge) : MPSI, PCSI, MP, PC
- Lycée l'Essouriau (Les Ulis) : PCSI, PSI
- Lycée du Parc des Loges (Evry-Courcouronnes) : MPSI, PCSI, MP, PSI

Uniquement en deuxième année :

- Lycée Isaac Newton (Clichy) : PTSI, PT
-

- Lycée Jean Jaurès (Argenteuil) : PCSI, PSI
- Lycée Paul Eluard (Saint-Denis) : MPSI, PCSI, MP, PSI
- Lycée Le Corbusier (Aubervilliers) : PTSI, PT, TSI

Pour le bassin de Champs-sur-Marne (École des Ponts) :

En première année et en deuxième année :

- Lycée Albert Schweitzer (Le Raincy) : MPSI, PCSI, MP, MP*, PSI, PC*
- Lycée François 1^{er} (Fontainebleau) : MPSI, PCSI, MP, PC, PSI

Uniquement en deuxième année :

- Lycée Henri Moissan (Meaux) : PCSI, PSI

Les profils d'élèves sont identifiés et remontés par les classes préparatoires partenaires, selon un volume limité (10 candidat-es maximum par établissement). Une sélection finale est effectuée par les Écoles dans le cadre d'une commission dédiée afin de répondre aux objectifs suivants : 50% de filles et minimum 50% de boursier-ères ; au final, 5 élèves seront retenu-es par lycée (sauf pour Robert Doisneau, 3 candidat-es maximum et un-e élève retenu-e).

Mesure d'impact

La mesure d'impact du programme portera sur le pourcentage d'admissibilité, d'intégrabilité et d'intégration des bénéficiaires dans les grandes écoles.

Des évaluations qualitatives seront menées auprès des bénéficiaires à travers des questionnaires en début et fin de programme.

Éléments budgétaires

Nature de la dépense	Coût total estimé	Coût estimé par école
Prestataire(s) webinaires	1500 €	500 €
Transports (déplacements sur les campus, repas, goodies)	2000 €	± 700€
Communication (graphisme, impressions)	1000 €	± 350€
Prise en charge des frais de concours ¹ pour les non-boursiers	140€ *30 maximum soit 4210€ maximum	2400 € maximum
Bourse pour les bénéficiaires du programme	60 000 € maximum (1 000€ *60)	20000 € maximum

Pour l'ENS Paris-Saclay, le coût total annuel maximal est donc estimé à 21 550€.

¹ Ne concerne pas l'ENS Paris-Saclay